



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 18 septembre 2013

### Communiqué de presse

## AVIS FAVORABLE POUR LE CLASSEMENT DE L'ASCENSEUR A BATEAUX DES FONTINETTES À ARQUES DANS LE PAS-DE-CALAIS



La Commission nationale des monuments historiques, réunie à Paris le 16 septembre 2013, a donné un avis favorable pour le classement au titre des monuments historiques de l'**ascenseur à bateaux des Fontinettes** à Arques dans le Pas-de-Calais. Cet avis fait suite à la proposition de classement faite par la Commission régionale du patrimoine et des sites du 27 juin dernier.

### Un fleuron du patrimoine industriel

Construit de 1883 à 1887, sur le canal de Neufossé à Arques par l'ingénieur anglais Edwin Clarke et le français Bertin, l'ascenseur à bateaux des Fontinettes est reconnu comme un fleuron du patrimoine industriel, seul ouvrage de ce type en France. Il était à l'époque une prouesse technique.

Cet ouvrage d'art dont le mode de fonctionnement repose sur celui de la balance hydraulique a été réalisé pour remplacer une échelle de cinq écluses et franchir un dénivelé de plus de 13 mètres permettant ainsi un gain de temps réel dans la navigation et l'acheminement des marchandises.

Unique en France, il fonctionna jusqu'en 1967.

### De réelles incitations à la conservation et à la restauration

Le classement représente le plus haut niveau de protection et entraîne :

- des aides financières auxquelles peuvent venir s'ajouter celles des collectivités territoriales ;
- l'aide scientifique et technique des services patrimoniaux de la Direction régionale des Affaires culturelles (conservation régionale des Monuments historiques et architectes des Bâtiments de France) ;
- la protection de leurs abords et d'éventuelles aides fiscales.